



**COMPTOIR DE RESSOURCES ET D'IMPLICATIONS CITOYENNES**  
Association loi 1901 – 25, rue Jean-Jacques Rousseau 94200 Ivry-sur-Seine – Tél. : 06 84 34 47 08

## **Demande d'adhésion – Année 2019-2020**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Tél. fixe : ..... Mobile : ..... Travail : .....

E-mail : ..... Fax : .....

ayant pris connaissance des statuts du CRIC, je souhaite être membre de l'association :

**Membre actif participant-temps**

*Je verse ma cotisation pour la période du ..... au 31 août 2020, suivant les indications en bas de cette page\*.*

*La cotisation est exigible en une fois, elle peut être acquittée en plusieurs chèques.*

*Le versement de cette cotisation me permet d'accéder à l'ensemble des activités du CRIC. J'ai bien noté que, pour accéder aux activités, je dois participer au fonctionnement de l'association et que mon compte en minutes ne peut pas être débiteur de plus de 300 minutes.*

**Membre sympathisant**

*Je verse une cotisation de 10 € pour l'année, (pas de participation au CA, pas de vote à l'AG, pas de participation temps aux activités – Accès aux événements conviviaux et à certaines activités sur décision du Conseil d'Animation).*

**Membre bienfaiteur**

*Je verse une cotisation de ..... euros (au moins 45 € pour l'année).*

- Je ne souhaite pas prendre de participation / temps (pas de participation au CA, pas de vote à l'AG, pas de participation temps aux activités)*
- Je souhaite accéder aux activités et j'ai bien noté que je dois participer au fonctionnement de l'association et que mon compte en minutes ne peut pas être débiteur de plus de 300 minutes*

J'autorise, la diffusion de mon image, dans les locaux du CRIC et en dehors du CRIC, par tout moyen et lors de toute occasion qui visent à faire connaître l'association et ses activités.

Date ..... Montant : ..... € Signature :

**Si adhésion foyer**, compte minutes commun ? Oui  Non

\* Cotisation pour 1 adhérent: 30€ -5€ par trimestre écoulé  
Foyers même logement, même adresse 2 adhérents : 24€/pers. -4€ par trimestre écoulé;  
3 adhérents : 20€/pers. -3€ par trimestre écoulé;  
4 adhérents et + : 18€/pers. -2€ par trimestre écoulé  
Possibilité d'un compte en minutes commun ou de comptes séparés

**Comment avez-vous connu le CRIC ?**

.....  
.....

**Depuis quand êtes-vous adhérent du CRIC ?** .....

**Faites-vous partie d'autres SEL ?**                      **Oui**                       **Non**

**Si oui le(s)quel(s)** .....

**Avez-vous le permis de conduire ?**                      **Oui**                       **Non**

Si oui                      depuis quelle année ? .....

                    Conduisez-vous régulièrement                      **oui**                       **non**

**Avez-vous le brevet de secouriste (ou équivalent) ?**

**Oui**                       **Non**

***Art. 10 des Statuts du CRIC : Responsabilité***

Les membres de l'association s'interdisent — quelle que soit leur appartenance politique, religieuse, philosophique ou associative — tout prosélytisme de quelque nature qu'il soit. Ils ne cherchent ni à gagner les membres de l'association à leurs convictions ni à les recruter, ni à y entraîner l'association elle-même.

Dans le cadre des échanges interindividuels au sein du CRIC, chaque personne adhérente est responsable de la conformité de ses activités avec la législation en vigueur, notamment en matière sociale, fiscale et d'assurance. Le CRIC n'a dans ce domaine pas d'autre responsabilité que celle de mettre en relation les personnes adhérentes. De même, l'association ne garantit en aucun cas la qualité, les conditions ou la valeur, des savoirs, des services et des produits échangés entre personnes adhérentes dans ce cadre.

***Art. 7 des Statuts : Admission***

Pour faire partie de l'association, il faut avoir acquitté le montant de la cotisation et être agréé-e par le Conseil de Gestion et d'Animation lequel pour ces décisions statue exceptionnellement à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents ou représentés. La première admission ne devient effective qu'après le délai fixé par le règlement intérieur. L'adhésion est tacitement reconduite annuellement, sauf opposition de la personne adhérente ou du Conseil de Gestion et d'Animation à la majorité des 2/3.

***APPEL À DONNS***

**Chaque année le CRIC fait appel à vos dons pour financer ses projets  
66% de la somme que vous versez est déductible de vos impôts**